

APPEL DE LAONGO le 14 février 2008

A l'occasion du lancement du Plan triennal de lutte contre le piratage des œuvres artistiques, les artistes ont rédigé un appel transmis au Premier Ministre. C'est un appel pour la protection des œuvres de l'esprit, la promotion des biens et valeurs culturelles et touristiques par la communication pour le développement. Nous vous le proposons en intégralité.

Nous, artistes et entrepreneurs culturels et touristiques, réunis à Laongo le 14 février 2008, lançons un appel solennel à une vaste mobilisation nationale et internationale contre la piraterie des œuvres de l'esprit et pour la promotion des biens et valeurs culturels et touristiques, respectueuse de l'environnement.

1. Aujourd'hui, nous savons que la piraterie est en train de détruire, à un triple plans, social, économique et culturel, les efforts consentis par les acteurs culturels et l'Etat dans la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, la communauté internationale œuvre pour le développement des industries culturelles, toutes choses qui contribuent au développement d'un pays et en assurent l'avenir. Nous sommes conscients que seuls la réduction du volume des importations de supports piratés, l'amélioration de l'environnement juridique, la sensibilisation et la formation, l'accès aux licences d'exploitation pour les œuvres étrangères, le développement des circuits de distribution des supports légaux pourront assurer la protection et la promotion de nos biens et valeurs culturels ainsi que le bien-être des artistes et des acteurs culturels.

2. Nous savons également que le développement de l'entrepreneuriat ainsi que des industries culturelles et touristiques ne peuvent se faire sans une vision éco-touristique soucieuse de la protection de l'environnement, un soutien financier conséquent aux artistes et acteurs culturels et touristiques et encore moins sans une approche communicationnelle à la hauteur de nos ambitions. Rassurés de la mobilisation de la communauté internationale et de la société civile qui œuvrent dans la cohésion et la paix autour de la culture et le tourisme, nous réaffirmons notre conviction sur la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle et touristique dans les autres politiques de développement et sur l'importance d'une offre culturelle et touristique attractive et diversifiée pour accroître la rentabilité économique de la culture et du tourisme.

3. C'est pourquoi, conscients du coût de notre attentisme et de notre inaction, nous nous engageons à mettre au centre de nos décisions et de nos actions, chacun dans le domaine qui le concerne, la préoccupation de préserver nos valeurs culturelles et de promouvoir nos produits artistiques et touristiques, en tenant compte de la protection de l'environnement.

4. Nous nous engageons à faire progresser cette prise de conscience aux niveaux local, national et international. Pour promouvoir cette vision de l'équité et du bien-être des créateurs, des entrepreneurs et des consommateurs des produits culturels et touristiques, nous appelons au soutien du Plan triennal de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques du Burkina Faso.

5. Nous soutenons la décision clairvoyante des autorités burkinabè de créer une télévision rurale, aux côtés des chaînes nationales publiques et privées déjà existantes. Cette télévision sera au service du développement durable et de la lutte contre la pauvreté à travers la préservation de la diversité culturelle, la promotion de l'inculturation. Toutes les populations des zones rurales et urbaines doivent pouvoir accéder au niveau de vie auquel ils aspirent légitimement à travers la communication pour le développement et la sensibilisation en matière de santé, d'éducation, d'agriculture, d'élevage et d'environnement dans les langues qu'elles maîtrisent le mieux.

6. Dans cette responsabilité collective, l'effort doit être partagé entre l'Etat, le privé, la société civile, les responsables coutumiers et religieux, les partenaires au développement. Nous artistes, acteurs du développement culturel et touristique, de la communication pour le développement, ici présents, appuyons les efforts des nations qui se mobilisent, dans un esprit de souveraineté, pour renforcer la gouvernance internationale en matière de culture, de tourisme, d'environnement et de communication.

7. Nous nous félicitons de l'engagement du pouvoir exécutif du Burkina Faso de réviser à la hausse le volume du fonds alloué au développement de la presse privée nationale. A l'image des fonds déjà existants dans les domaines du cinéma, de la presse écrite et audiovisuelle, nous appelons à la création de fonds pour soutenir le développement de la culture et du tourisme au Burkina Faso. Ces fonds doivent être des instruments efficaces pour promouvoir la créativité et les actions les plus respectueuses des écosystèmes et des libertés d'expression et de communication. Ils doivent être des moyens pour soutenir la mise en œuvre des politiques culturelles et touristiques.

8. Nous nous réjouissons de la ratification par le Burkina Faso de la convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de l'adoption par l'Assemblée nationale, à l'unanimité, de la loi sur le patrimoine culturel matériel et immatériel.

9. Nous appelons tous les Etats du monde à rejoindre ce combat, car il est de la responsabilité de tous les hommes de la terre, qu'ils soient acteurs ou bénéficiaires des biens et valeurs culturels et touristiques, d'assurer un lendemain meilleur à la postérité. Il en va de l'avenir de l'humanité toute entière.